



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 28 janvier 2026

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 12	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 20 janvier 2026	Etaient présents : <ul style="list-style-type: none">- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Françoise GAU (représente Christine CALVET), Jean-Claude GUIRAUD, Roger MEUNIER (représente Françoise PONS), Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Alain RICARD.- Pour la C/C du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Denis MAFFRE (représente Daniel VIDAL) et Anne-Lise SAUTEREL.
	Absents excusés : Christine CALVET (donne pouvoir à Françoise GAU), Alain CABROL, Francis CROS, Françoise PONS (donne pouvoir à Roger MEUNIER) et Daniel VIDAL (donne pouvoir à Denis MAFFRE).
	Jean-Claude GUIRAUD a été désigné secrétaire.

[Délibération N° 2026-10 – Convention au titre de l'ingénierie territoriale 2026 entre la Région Occitanie et le PETR des Hautes Terres d'Oc](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Territorial Occitanie entre la Région et le PETR des Hautes Terres d'Oc signé le 23 février 2022,

Vu le dispositif régional relatif à l'animation territoriale et à l'assistance technique dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Occitanie (CTO), délibération de la commission permanente de la Région Occitanie en date du 1^{er} décembre 2023,

Vu le budget du PETR des Hautes Terres d'Oc,

Vu la demande de financement du PETR des Hautes Terres d'Oc transmise à la Région, à propos du dispositif régional précité, au titre de l'année 2026,

Monsieur le Président rappelle le partenariat important entre la Région Occitanie et le PETR des Hautes Terres d'Oc ainsi que sa formalisation au sein du Contrat Territorial Occitanie (CTO).

Monsieur le Président rappelle les nouvelles modalités du dispositif régional à propos de l'ingénierie territoriale (formalisation des engagements au sein d'une convention).

Monsieur le Président précise que la Région Occitanie fait un choix fort en soutenant l'ingénierie territoriale. D'autres régions françaises n'aident pas les Territoires de Projet. Monsieur le Président rappelle qu'au vu du contexte financier, la Région a pris la décision de réduire la subvention régionale de 5% en 2025 (courrier de Monsieur le DGS de la Région en date du 13 janvier 2025).

Monsieur le Président présente la convention annexée à la présente délibération et notamment son objet : « Préciser les modalités d'exécution de la décision par laquelle la Région accorde son soutien

pour renforcer l'ingénierie territoriale dans le cadre du CTO 2022-2028 du PETR des Hautes Terres d'Oc pour l'année 2026 selon le programme d'actions précisé ».

Monsieur le Président rappelle la qualité de l'ingénierie apportée par le PETR des Hautes Terres d'Oc, précieuse pour notre territoire rural, de moyenne montagne.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** :

DECIDE d'approuver ladite convention.

REMERCIE la Région pour son soutien financier et **DEMANDE** que les futurs efforts financiers soient territorialisés (et non uniformes), au vu des résultats obtenus.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 28 janvier 2026.

Le Président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GUIRAUD.

